

Une nouvelle réserve naturelle régionale dans les Yvelines : un plus pour la protection de la biodiversité régionale

La propriété régionale de la boucle de Moisson est désormais classée Réserve naturelle régionale (RNR). Un plus pour la biodiversité régionale, dont la Région Île-de-France s'est engagée à stopper l'érosion d'ici 2010*. Du côté de l'Agence des espaces verts, c'est une responsabilité importante puisqu'en tant qu'aménageur et gestionnaire de la réserve, elle est chargée de mettre en oeuvre un plan de gestion sous l'égide d'un comité consultatif de gestion.

C'est la préservation de la diversité des paysages, des habitats et des espèces (faune et flore) qui y sont inféodées, qui est le principal enjeu du classement de la RNR de la boucle de Moisson.

On peut y observer notamment un **cortège diversifié d'oiseaux**, avec des espèces remarquables, par exemple l'Oedicnème criard dans les milieux ouverts (sols caillouteux), l'Engoulevent d'Europe dans les landes, la Bondrée apivore dans les boisements et les lisières.

Un **nombre important d'espèces végétales** a été également recensé sur l'ensemble du périmètre: 450 espèces sur 350 hectares, soit 27% du total de la flore en Île-de-France, avec 4 espèces exceptionnelles : la Laïche des sables, la Silène de France, le Chêne Tausin et la Molène effilée (considérée éteinte dans la région depuis près d'un siècle) ...

Au vu de la richesse de ce patrimoine naturel, de son intérêt historique, paysager et pédagogique, l'Agence des espaces verts a élaboré un **plan de gestion (2010-2022)** avec cinq objectifs majeurs :

- la restauration des pelouses et l'accroissement de leur surface ;

- la gestion de façon durable des landes, visant à favoriser la recolonisation des landes boisées par le Chêne tauzin, accroître les capacités d'accueil de certaines espèces, par exemple l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou ou la population d'Orobanche des genêts ;

- l'accroissement de la capacité d'accueil de l'Oedicnème criard et de l'Alouette lulu, en limitant la fréquentation sur les sites les plus sensibles ;

* La Région Île-de-France, en 2006, a été la première région française à signer la Déclaration du "Compte-à-rebours 2010", suite au sommet mondial de la terre à Johannesburg.

- **la restauration, le maintien ou l'accroissement de la diversité floristique**, en installant des prairies de fauche par exemple ;

- **la gestion et l'amélioration de la qualité des habitats forestiers** en faveur de la chênaie-bétulaie.

Trois autres propriétés régionales viennent également d'être classées RNR : celles du Marais de Stors (95), des Bruyères de Sainte-Assise (forêt de Bréviande) et des Seiglats (77).

La réserve naturelle régionale de la boucle de Moisson - fiche d'identité

- classée après validation par le Comité Scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) puis délibération favorable du Conseil régional en juillet 2009
- fait partie du périmètre régional d'intervention foncière «Domaine régional de la boucle de Moisson» créé en 1976 (910 hectares dont 392 acquis)
- superficie de la Réserve naturelle régionale : 310 hectares
- située en basse vallée de Seine, sur les communes de Moisson et Mousseaux-sur-Seine
- territoire intégré au réseau européen Natura 2000 au titre des directives Habitats et Oiseaux
- site répertorié ZNIEFF de types 1 et 2, site inscrit et site classé
- succession de 4 couronnes de paysages : pelouses et landes, chênaie-bétulaie (association de chênes et bouleaux sur une même parcelle), cordon de résineux, coteaux lointains (La Roche-Guyon).
- flore : 450 taxons soit 27% du total de la flore d'Île-de-France, 4 espèces exceptionnelles (RRR), 3 espèces très rares (RR)
- entomofaune : 22 espèces protégées de papillons donc 5 sur le plan national
- avifaune : 109 espèces répertoriées, dont 59 nicheuses et 16 remarquables

Contact presse :

Angélique LUCAS

Chargée de communication

Tél : 01 72 69 51 11

alucas@aev-iledefrance.fr